



Réseau Paysage Midi-Pyrénées

Les dossiers du réseau

Retrouver la Garonne

Journée thématique d'échanges du 4 octobre 2011

N° 3
2012



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées
Union Régionale Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Midi-Pyrénées

www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr
www.caue-mp.fr

Nouveaux regards sur les paysages de Garonne pour des projets innovants dans les territoires riverains

Les paysages garonnais ont parfois été mis à mal. Ce qui en a fait la richesse est le plus souvent oublié. Et pourtant, ils recèlent encore les traces des multiples manières dont les sociétés ont au cours de l'histoire investi le fleuve et les territoires qui le bordent. Il s'agit aujourd'hui de ré-orienter les regards pour faire que le fleuve soit à nouveau porteur d'un projet de développement transversal, respectueux des ressources environnementales et soucieux de participation des populations riveraines. Les initiatives en ce sens se multiplient, notamment dans les métropoles établies le long du fleuve. Après des décennies de repli sur eux-mêmes, les paysages de Garonne ne doivent pas rater ce rendez-vous.

Retours sur Garonne, des attentions et des activités ?

La Garonne, à l'instar des grands fleuves français et européens, a longtemps été un élément structurant des territoires qu'elle traversait. Tour à tour nourricière et exploitée, mobile et imprévisible. Voie de communication primordiale pendant toute la période historique, elle fut et reste un axe d'échange capital, tant sur le plan économique que sur le plan culturel. Sujette à des débordements périodiques dont certains sont restés inscrits dans la mémoire collective, elle représente toujours une menace pour la sécurité des hommes et l'intégrité des biens. Au fil du temps, des liens étroits se sont donc tissés entre le fleuve et les sociétés riveraines, liens qui sont à l'origine d'un éventail d'usages, d'activités économiques et de pratiques sociales et qui ont contribué à façonner des milieux et des paysages spécifiques.

Au cours du XX^e siècle s'est dessiné un changement majeur. Les besoins liés à l'eau se sont multipliés : agriculteurs, industriels, producteurs d'énergie hydro-électrique ou nucléaire, simples consommateurs en

usent, chacun de leur côté et sans discernement. Le fleuve est alors intensément exploité et devient l'objet d'importants prélèvements en eau et en matériaux. Certains tronçons sont totalement artificialisés. Paradoxalement, les sociétés riveraines s'en détournent. Les paysages fluviaux se banalisent, sont négligés ou sombrent dans l'oubli. À l'heure actuelle, alors qu'un peu partout, dans les villes notamment, se mettent en place réflexions et actions pour un « retour au fleuve », la question du renouveau des paysages fluviaux et de ses retombées potentielles pour les territoires riverains se pose. Il en découle des enjeux nouveaux.

Tout d'abord, la présence de l'eau suscite des pratiques socio-spatiales particulières qu'il s'agit de saisir et de prendre en compte, tout comme les représentations culturelles associées. Ensuite, la prise en compte du fleuve dans les démarches de développement local et d'aménagement durable des territoires requiert une approche ouverte à la participation des populations et

articulant différentes logiques d'action, susceptible de proposer des projets innovants. Enfin, le fleuve possède ses propres « territoires », plaine alluviale ou bassin-versant, qui transgressent les organisations administratives territoriales existantes et qui nécessitent de nouvelles formes de gouvernance et des outils d'intervention adaptés.

La journée « Garonne et paysages » organisée à La Réole le 4 octobre 2011 sous l'égide du Réseau Paysage Midi-Pyrénées et de la DREAL Aquitaine a proposé de considérer le paysage comme un outil privilégié pouvant être pris à témoin pour mettre en débat les liens entre la Garonne et ses paysages. Pour mener cette réflexion sur les rapports et les enjeux liés aux paysages garonnais, elle a mis en avant une approche à la croisée de plusieurs regards : ceux de l'historien, du géographe, de l' élu, du chargé de mission de l'État ou de collectivités locales, du professionnel en charge de les gérer ou du paysagiste qui propose des actions en lien avec le fleuve.

Comment définir les paysages de Garonne ?

Les paysages fluviaux garonnais peuvent être considérés comme étant des portions de territoires qui entretiennent des relations de solidarité plus ou moins directes avec le fleuve. Ces solidarités peuvent être d'ordre visuelle, hydrologique, biophysique, sociale, économique, culturelle, symbolique, etc. Elles nécessitent de raisonner globalement pour établir un diagnostic ou pour élaborer un plan de gestion, et de le faire en s'appuyant sur des observations réalisées à des échelles emboîtées, allant de la région et du bassin-versant jusqu'à celle du site ou du tronçon localisé. D'une façon classique, on a retenu deux dimensions structurantes : l'une transversale au cours d'eau et l'autre longitudinale.

Transversalement, les processus hydrologiques sont à l'origine d'une organisation des

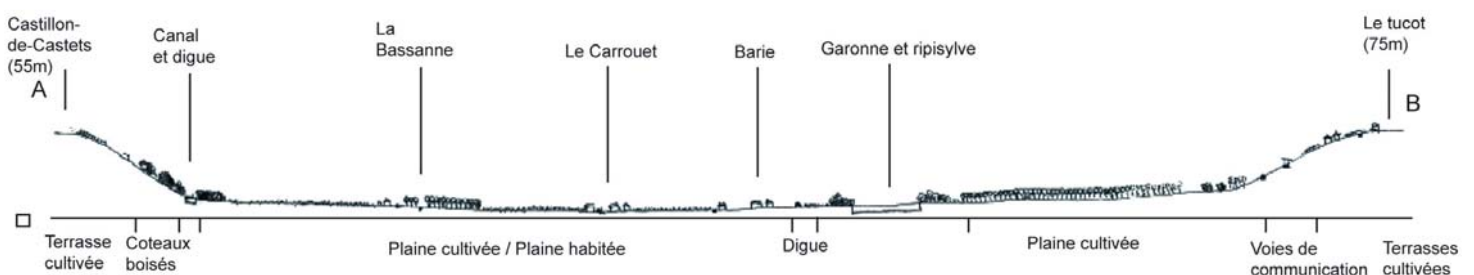
paysages commandée par les variations de débits à différentes échelles de temps (de la saison à l'ère géologique). Cela permet notamment de distinguer le chenal d'étiage, le lit ordinaire ou chenal à plein bord et le lit majeur ou lit d'inondation (fig. 1). Les lieux fréquemment inondés sont signalés par la ripisylve, les prairies et les peupleraies. Les terrains plus élevés, inondés de façon exceptionnelle, sont l'apanage d'une agriculture souvent intensive (maïsiculture, maraîchage...). Pierre Deffontaines (1932) s'appuyant sur les termes vernaculaires différencie la « bassure », coïncidant avec la plaine alluviale submersible, de la « hauteur ». Il distingue également dans la plaine alluviale la bassure basse (secteur des îles) qu'il fait correspondre au lit d'inondation fréquente et la bassure haute qu'il rattache au lit d'inondation exception-

nelle. La hauteur, quant à elle, traduit les terrasses alluviales à l'abri des crues les plus importantes, là où sont installées villes et bourgs ruraux principaux. Dans la vallée de la Garonne, les plus hautes de ces terrasses se situent souvent à plus de 10 km du cours d'eau actuel. Elles font encore partie des paysages fluviaux, même si les liens avec le fleuve sont aujourd'hui peu visibles et/ou largement amoindries.

Dans une dimension longitudinale, les paysages s'organisent par tronçon. De la source à l'océan, le débit augmente, mais la pente s'adoucit et l'écoulement se ralentit. L'on passe d'un torrent impétueux qui creuse son lit et transporte des matériaux à un fleuve majestueux qui dépose des alluvions de plus en plus fins.

Fig. 1 - Les différentes échelles territoriales du paysage fluvial (Alexandre Grateau).

On peut distinguer trois niveaux scalaires emboîtés : l'échelle de la plaine alluviale inondable, l'échelle des affluents, rivières et ruisseaux qui viennent structurer les basses et moyennes terrasses, l'échelle de la vallée en entier entre, pour la moyenne Garonne, les hautes terrasses de la rive gauche et les coteaux molassiques ou calcaires de la rive droite.



Ainsi, du rétrécissement de Port Sainte-Marie (47), situé immédiatement en aval d'Agen, jusqu'à Castets-en-Dorthe (33), la vallée de la Garonne devient-elle une des plus grandes plaines inondables de France, et cela à cause de la réduction de la pente (ici inférieure à 0,25 pour mille) et de la géomorphologie de la vallée. La plaine d'inondation présente élargissements et rétrécissements

en alternance. Lors de la visite sur le terrain, nous avons pu observer les paysages d'un élargissement de 3 km sur 10 km de long au droit de la Réole, juste en amont de l'étréot de Castets (1 km à peine) qui contrôle les crues dans ce que l'on appelle la moyenne Garonne. À cet endroit, les crues ordinaires sont contenues par des digues longitudinales et la plaine est découpée en casiers

formés par les digues transversales installées le long des affluents (fig. 2). À l'aval de Castets-en-Dorthe commence la Garonne maritime influencée deux fois par jour par la marée. Si les plus grandes marées se font encore sentir à la Réole, la géomorphologie de la vallée et la dynamique du fleuve ne changent réellement qu'à partir de là, où débouche le canal latéral.

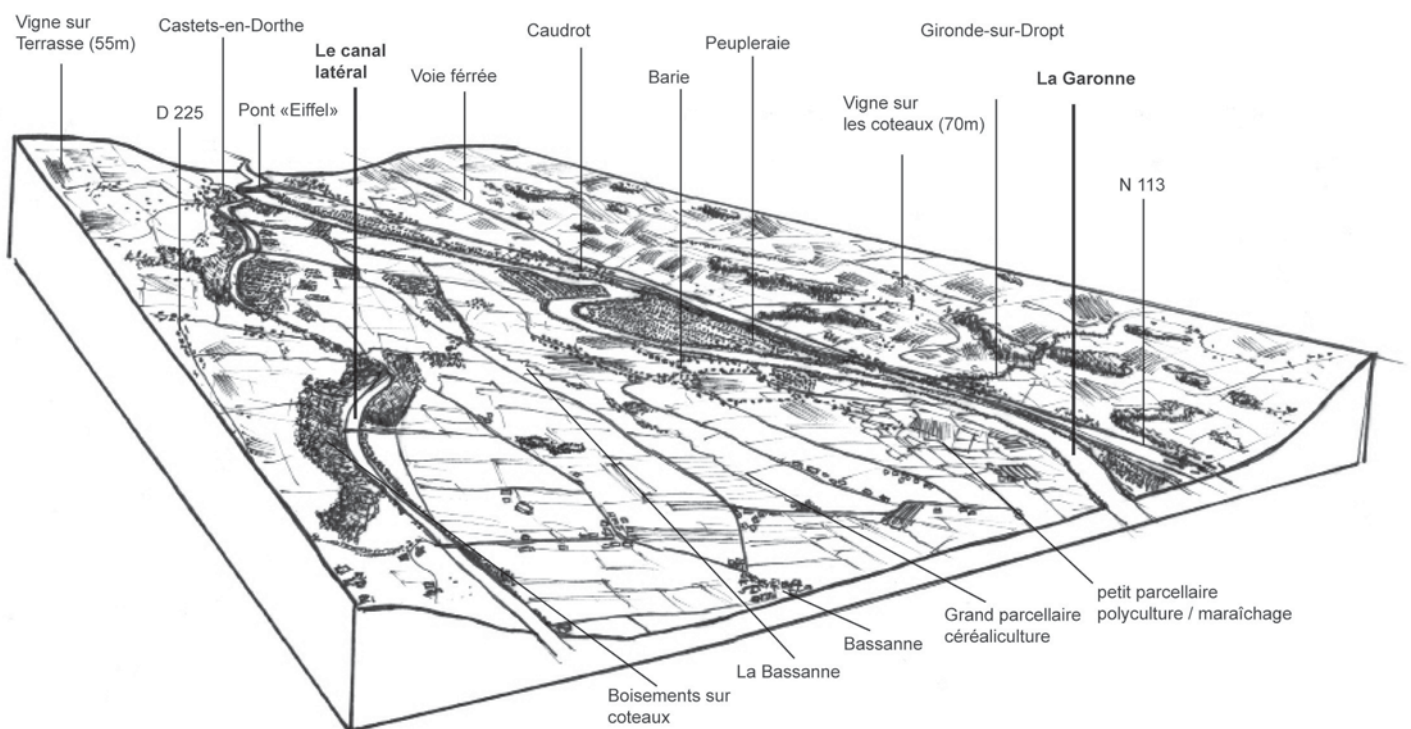


Fig. 2 - La plaine alluviale entre Floudès et Castets-en-Dorthe : une « île » entre canal et Garonne (Alexandre Grateau).

Le cadre juridique

La directive cadre européenne sur l'eau (Directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000) : elle impose d'atteindre le « bon état écologique » des cours d'eau et des milieux aquatiques d'ici à 2015. Ses principes reposent sur une gestion patrimoniale des ressources et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins-versants. Sa transposition en droit français en avril 2004 est à l'origine de la révision des SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux).

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Loi 2006-1772 du 30 décembre 2006) : la LEMA conforte la place de l'eau et des milieux aquatiques au rang de « patrimoine commun à tous ». Elle renforce la portée juridique des SAGE (schéma d'aménagement de gestion des eaux) et l'implication du public dans son élaboration. Cette loi anticipe l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources et clarifie le fonctionnement des services publics de l'eau.

La convention européenne des paysages (Florence - 20 octobre 2000 - entrée en vigueur en France le 1^{er} juillet 2006) : elle apporte un nouveau statut au paysage en le mettant au centre du bien-être individuel et social, ressource économique pour l'attractivité et le développement des territoires.



Photo n°1

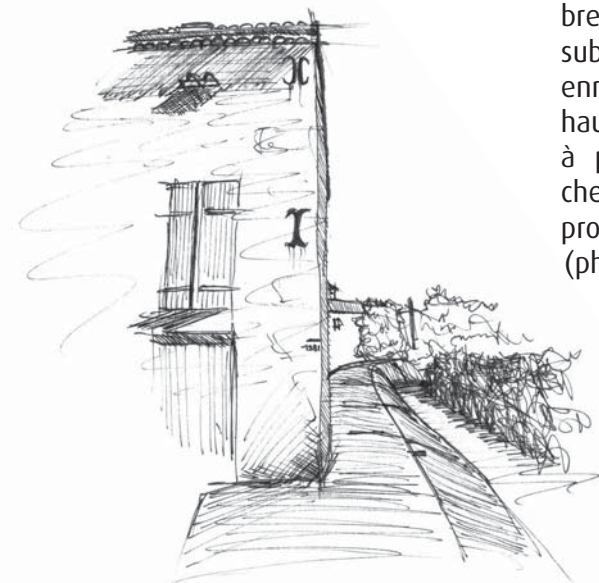


Fig. 5 - Maison sur digue à Barie avec marque de l'inondation de 1981 (Alexandre Grateau)



Photo n°2



Photo n°3

A Barie, commune rurale dont le territoire d'une superficie de 570 ha est entièrement situé dans la plaine alluviale inondable, le terrible « aiguat » de 1770 a démolé l'église et de nombreuses maisons. La dernière inondation importante remonte ici à décembre 1981 : les digues ont été submergées et la plaine a été ennoyée par une lame d'eau haute de quelques décimètres à plusieurs mètres dans les chenaux de crues qui peuvent provoquer d'importants dégâts (photo n°1)¹. L'architecture locale s'est adaptée à cette

contrainte : la construction de bâtiments surélevés avec soubassement de terre (« terrat ») et de pierre ou sur pilotis (fig. 5). L'ensemble du territoire communal est inconstructible, classé en zone rouge au PPR en vigueur depuis 1992. Pourtant la population augmente (211 habitants en 1999, 289 habitants en 2006)². Fréquemment, les nouveaux habitants sous-estiment le risque inondation. Aussi, un fascicule a-t-il été rédigé en 2008 par la municipalité et éprouvé en janvier

2009 lors de la tempête Klaus qui a eu pour conséquence de couper l'alimentation électrique et de faire que les flots ont commencé à déborder la digue. Cette digue, longue de 7 km (photo n°2), fait partie d'un casier géré par le syndicat de Barie-Castets, protégeant les terres jusqu'à seulement une hauteur de 8,80 m (soit presque 3 m en-dessous des hauteurs d'eau des crues de référence). Ces terres alluviales enrichies par les limons déposés lors des crues sont particulièrement fertiles et faciles à travailler. Depuis les années 1950, les pratiques agricoles ont fortement évolué et le parcellaire agricole a été simplifié, parfois à l'extrême. La maïsiculture et la populiculture sont devenues les productions dominantes, même si par endroit on trouve une polyculture innovante reposant sur le maraîchage ou sur l'arboriculture (noyer, noisetier, osier) (photo n°3). L'exemple de l'osiericulture est particulièrement intéressant. On trouve à l'heure actuelle treize exploitations concernées, dont une ferme pédagogique. Les débouchés sont nombreux : viticulture, tonnellerie, vannerie. Cependant, bien de jeunes agriculteurs n'arrivent pas à trouver des terres pour s'installer, alors même qu'une étude commandée par le Pays Haut Entre-deux-mers et réalisée par la Chambre d'agriculture de Gironde met en évidence qu'un nombre important de parcelles vont dans le secteur se libérer sans succession assurée.

¹ La crue du 7 avril 1770 est la plus importante mesurée à l'échelle de Langon (12,57 m). Celle du 17 décembre 1981 n'a atteint que (sic) 11,14 m à cette même échelle.

² A mettre en regard avec les 922 habitants comptabilisés lors du recensement de 1836.

Des paysages de Garonne à vivre : un projet pour les territoires riverains

Ces éléments de connaissance rassemblés sur les paysages de Garonne apportent une vision transversale et évolutive qui va à l'encontre des idées fixistes et des approches sectorielles habituelles. Ils sont susceptibles de contribuer à une réflexion sur le devenir des territoires riverains. Le projet de paysage est de fait inséparable, ici comme ailleurs, d'un projet de territoire prenant en compte de multiples enjeux et impliquant de multiples acteurs. Il s'agit de créer les conditions d'une évolution maîtrisée des paysages, tout en prenant en compte les attentes et les aspirations des acteurs et habitants en matière de développement local et de cadre de vie.

Il ne s'agit pas de (ré)aménager la totalité des paysages fluviaux. La Garonne véhicule aujourd'hui une image de « ature » liée à la présence de l'eau qui s'écoule et à la végétation arborée qui l'entoure. En certains endroits, ces paysages fluviaux présentent une biodiversité élevée, qu'il est nécessaire de préserver ou qu'il est possible d'améliorer en mettant en œuvre des opérations de « **renaturation** » (remise en eau d'anciens bras morts par exemple). Reconquérir les paysages fluviaux signifie identifier la diversité des situations, en évaluer les priorités et proposer des actions ajustées. L'exemple du Réolais, à par-

tir d'un travail réalisé par les étudiants-paysagistes de l'ENSAPBx en concertation avec les acteurs locaux en 2010, permet d'entrevoir des possibles en la matière.

La **diversification des pratiques agricoles riveraines**, inscrites dans la perspective d'une agriculture durable, vise au maintien (ou au retour) d'une certaine qualité paysagère. Deux orientations peuvent être explorées de ce point de vue-là :

- il s'agit, d'une part, de développer une activité maraîchère, valorisant le potentiel offert par des sols limoneux largement sous-utilisés, par la création de circuits courts ou de jardins familiaux, à proximité des centres urbains ;
- il s'agit, d'autre part, d'associer sur des mêmes parcelles une production agricole annuelle (cultures, pâtures) et une production différée de bois (peuplier, noyer, frêne...), en mettant en place des pratiques d'agroforesterie et de sylvopastoralisme dans un terroir qui se prête bien à cette association (fig. n°6).

Ce type de pratiques a existé dans le passé, existe encore ou réapparaît à certains endroits. Cela présente un intérêt paysager évident. Mettre en place des politiques incitatives favoriserait leur développement.

Fig. 6 - Proposition d'action paysagère : agroforesterie et sylvopastoralisme dans le Réolais (étudiants de l'ENSAPBx)



Mise en place de l'agroforesterie maïs/peupliers.



Épaisissement et restauration de la ripisylve.



Mise en place de sylvopastoralisme sous les peupleraies.



Fig. 7 - Proposition de réaménagement des abords de la maison-éclusière à la confluence du Dropt et de la Garonne (étudiants de l'ENSAPBx)

- Réouvrir le chemin communal
- Amener les bêtes pour pâturer la prairie autour de l'écluse
- Aménager des accès à la Garonne et au Dropt
- Réhabiliter la maison de l'éclusier en guinguette et restaurer l'écluse

D'autres propositions portent sur la **question patrimoniale**. On rencontre dans les territoires riverains un important patrimoine que l'on peut associer à des anciennes pratiques aujourd'hui disparues ou, tout simplement, oubliées de la plupart de nos contemporains. Les différents dispositifs de mise en défense contre l'inondation constituent un patrimoine de cet ordre. Il s'agit des « terrats », sortes d'îles-refuges, des digues et de l'ensemble des aménagements qui les accompagnent (vannes, clapets, passages obturables, etc.), des différentes formes d'habitat sur motte ou sur pilotis. L'ensemble de ces dispositifs, ainsi que les différentes stratégies associées, composent un patrimoine du « hors d'eau », qui mériterait d'être mieux connu et

valorisé, ne serait-ce que pour pouvoir continuer à **habiter dans ces territoires inondables**. D'autres sites aujourd'hui abandonnés constituent des lieux patrimoniaux plus classiques qui, sans qu'ils soient nécessaires d'effectuer des aménagements lourds, peuvent devenir des **lieux de sociabilité** autour desquels se réinventent des liens entre fleuve et habitants. Le port de Caudrot ou la maison-éclusière du Dropt sont de ceux-là (fig. n°7 et photo n°4).

Reconquérir les paysages fluviaux signifie également faire (re)vivre un lien entre les sociétés riveraines et le fleuve à travers des **rendez-vous culturels** ou des fêtes du fleuve. Des initiatives de ce type se multiplient un peu partout autour du

fleuve. Il s'agit de les encourager. L'exemple de ce qui se fait à Couthures-sur-Garonne, autour de « Gens de Garonne » est à ce titre exemplaire.

La constitution prochaine d'un observatoire photographique des paysages garonnais, piloté par le GEODE (UMR 5602-CNRS/ Université de Toulouse II), doit permettre de saisir l'ensemble des évolutions des paysages fluviaux garonnais et de suivre les effets des politiques qui ont été menées et qui sont menées à l'heure actuelle dans les multiples domaines concernés (inondation, renaturation écologique, agriculture, extraction de matériaux, périurbanisation, infrastructures de transport, accessibilité, covisibilité, patrimoine fluvial ...).

Le Plan Garonne et la question paysagère

Le Plan Garonne est un des cinq plans « Grand fleuve » mis en place par l'État pour constituer des outils d'aménagement et de financement en faveur des fleuves français. Initié en juillet 2005 par décision du Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires, le Plan Garonne a donné lieu à la signature d'une convention interrégionale des contrats de projets État-Région 2007_2013. Il se présente comme un projet de développement maîtrisé préservant l'environnement général du fleuve tout en exploitant ses potentialités.

Au regard des enjeux identifiés, le Plan Garonne est structuré en quatre axes majeurs permettant la mise en œuvre d'actions pour relever les défis du fleuve. La question paysagère est plus particulièrement concernée par l'axe D intitulé « Le fleuve et son identité paysagère et culturelle » au titre duquel une première étude paysagère a été réalisée en 2009 à l'échelle des quelques 500 km de la vallée de la Garonne, des Pyrénées à l'estuaire, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG).

La vallée de Garonne offre aux populations tour à tour :

- un caractère montagnard et naturel affirmé - la Garonne pyrénéenne ;
- un milieu boisé mais fortement artificialisé - la Garonne de Piémont ;
- un couloir agricole anthropisé, sous influences montagnardes et maritimes - la plaine garonnaise ;
- des paysages marqués par l'eau, entre marais et vignobles - la Garonne maritime ;
- deux grandes agglomérations urbaines - Toulouse et Bordeaux.

Succédant à une longue période d'artificialisation et de délaissement, un lent retour vers la réhabilitation de cette vallée de Garonne s'opère. L'enjeu est d'accompagner et de dynamiser ce retour, en favorisant la mise en place d'activités solidaires pour :

- mieux reconnaître le fleuve ;
- préserver sa diversité paysagère ;
- retrouver une cohérence des espaces bâtis ;
- maintenir une intégrité naturelle des fonds de scènes
- valoriser le patrimoine fluvial ;
- mobiliser et animer autour du fleuve.

Le plan Garonne offre un cadre de cohérence pour soutenir des démarques territoriales, cohérentes et durables qui visent à remettre la Garonne au cœur de l'aménagement des territoires dans un objectif de retrouver et transmettre ce bien commun unique et exceptionnel.



Photo n°4

Les paysages de Garonne, un outil pour une réflexion transversale

Au final, la question paysagère se pose, dans les territoires riverains comme ailleurs, de manière élargie : les enjeux s'expriment aussi bien en matière de cadre de vie et d'aménagement de l'espace qu'en matière de biodiversité et de préservation des milieux, de développement local ou de reconnaissance patrimoniale. La volonté affichée est de dépasser le simple diagnostic et de fonder l'action sur les paysages sur la compréhension glo-

bale des enjeux, en particulier en identifiant les usages et les pratiques dont le fleuve et ses paysages ont fait l'objet et font encore l'objet et en saisissant, là aussi dans la durée, les regards portés sur eux. L'une des finalités est de faire en sorte que la Garonne soit à nouveau considérée comme un bien commun susceptible de renouveler les façons d'agir. De ce point de vue-là, il est intéressant de noter que le fleuve transcende les limites adminis-

tratives. À l'échelle de la vallée toute entière, il concerne plus de 200 communes, presque 60 communautés de communes, 4 départements et deux régions. Cela en fait, tout au moins potentiellement, un outil intéressant sur le plan de l'action : il est susceptible de transgresser les organisations préétablies et de rassembler services de l'État, acteurs locaux et populations autour d'enjeux partageables.

Vivre sur des rives*

« D'abord imprégnons-nous de cette expérience : vivre quotidiennement au bord d'un fleuve, d'un torrent, d'une rivière, d'un cours d'eau n'est pas chose anodine.

Vivre sur les rives d'un fleuve, c'est avoir sous les yeux le spectacle physique d'une nature mouvante, qu'un flux anime différemment selon les saisons. Aujourd'hui paisible et inspirant à la rêverie, il sera peut-être demain impétueux, charriant dans ses ces débris de bois et de plastique indiquant que plus haut la crue l'a fait débordé de son lit. Alors, on surveillera sa cote, on se rassemblera nombreux sur les ponts ou sur les hautes berges, on échangera sur les crues passées et sur leurs dégâts. On commencera peut-être même à se préparer au pire, on préviendra les enfants du danger qu'il y a à aller sur ses bords. Et puis, une fois l'alerte passée, une fois le courant devenu normal, on oubliera peu à peu ce moment de colère. Le fleuve revenu à son allure ordinaire, à son écoulement fluide des jours habituels, on en viendra presque à oublier son existence. Comme un être vivant, le fleuve, par moments, se rappelle à nous [...].

Et puis, que savons nous de lui au de-delà de la portion de son existence qui nous est familière ? Au-delà de la boucle par laquelle il s'offre à notre vue et en deçà de celle où il disparaît ? Passant à nos pieds, il apporte pourtant avec lui quelque chose de son voyage. Venant de là-bas, de là-haut, de cet amont qui fait rêver de montagnes, il transporte avec lui non seulement quelque chose de sa source mystérieuse mais aussi de tous ses bras affluents qu'il a su collecter pour les emmener avec lui. Comme le tronc inversé d'un arbre généalogique, il draine la multitude des histoires des rivières et des ruisseaux qui l'ont rejoint dans son destin. Ce qui s'écoule sous nos yeux, c'est tout un bassin-versant, non seulement des eaux, mais aussi des paysages et des histoires. »

* Extraits d'un texte d'André Micoud, *Vivre sur des rives, dans le Rhône, un fleuve en devenir(s)*, Givors, Maison du fleuve Rhône, pp. 66-71

Bibliographie

- BERNAD C., 1993, La Garonne, Collection Rivières et vallées de France, Toulouse, Privat, 189 p.
- DEFFONTAINES P., 1932, Les hommes et les travaux dans les pays de la moyenne Garonne (Agenais, Bas Quercy), Lille, SILIC, 462 p.
- DUPUIS M.-F., FISCHESSE B., Rivières et paysages, Paris, La Martinière, 2003, 343 p.
- FERRO M. (Sous la direction de...), 1982, Une histoire de la Garonne, Collection des fleuves et des hommes, Ramsay, Paris, 616 p.
- LAMBERT R., La moyenne Garonne aval : géomorphologie et dynamique des crues, Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest, tome 60, n°4, 1989, p. 555-567.
- Midi-Pyrénées Patrimoine , Garonne : sauvage, rêvée, nourricière, reconquise, coordonné par Philippe Valette, hors-série n°3, juin 2011, 152 p.
- Paysage, usages et perceptions, d'hier et d'aujourd'hui, en territoires riverains de la Garonne : propositions pour de nouvelles pratiques en lien avec le fleuve entre La Réole et Langon, plaquette et exposition réalisées par les étudiants-paysagistes de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre du module d'enseignement « Paysage et projet territorial », février-juin 2010.
- ROMAIN F., La construction des paysages fluviaux urbains au nord de la Méditerranée. Intérêt d'une démarche comparative, Projet de Paysage, 2009, URL : <http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la construction des paysages fluviaux urbains au nord de la mediterranee>
- SMEAG, Schéma de protection des crues contre les eaux de la Garonne (du Pont du Roy au Bec d'Ambès), 1989.
- SMEAG, Etude paysagère et culturelle de la vallée de la Garonne, 2009.
- SMEAG, Etude pilote sur les paysages de Garonne de La Réole à Saint Macaire et Langon, 2012.
- VALETTE P., Les paysages de la Garonne : les métamorphoses d'un fleuve entre Toulouse et Castets-en-Dorthe (thèse de géographie), Toulouse, Université de Toulouse-Le Mirail, 2002, 554 p.

Sitologie

Système public d'information sur l'eau : <http://www.eaufrance.fr>
DREAL Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/plan-garonne-r2032.html>
Agence de l'eau Adour-Garonne : <http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html>
SMEAG (syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) : <http://www.eptb-garonne.fr/>
Photothèque du SMEAG (clichés Didier Taillefer) : <http://www.eptb-garonne.fr/phototheque-garonne>
Association française d'agroforesterie : <http://www.agroforesterie.fr/>
Spectacle proposé par les habitants de Couthures : <http://www.gensdegaronne.com/>

Les dossiers du réseau

- N° 1 - Le paysage des vieilles forêts
- N° 2 - Forêts et paysage
- N° 3 - Retrouver la Garonne
- N° 4 - Atlas des paysages en région

Rédaction : Bernard Davasse (CEPAGE-ADES-UMR 5185 CNRS / École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux)

Philippe Valette (GEODE-UMR 5608 CNRS / Université de Toulouse Le Mirail)
avec la collaboration d'Alexandre Gâteau, étudiant-paysagiste à l'ENSAPBx

Crédit photos :

cliché 1 : Pierre Bardou,

cliché 2, 3 et 4 : Bernard Davasse

Mise en page : Christian Gabolde, DREAL Midi-Pyrénées

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

Service des Territoires, de l'Aménagement,
de l'Energie et du Logement
Division Territoires, Sites et Paysages

Cité Administrative, Bât B
1, rue de la Cité administrative
BP 80002

31074 TOULOUSE Cedex 9
Tél. 33 (0)5 61 58 65 30
Fax. 33 (0)5 61 58 65 51

Union Régionale
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,
Midi-Pyrénées

5, avenue Frizac
31400 Toulouse
Tél. 33 (0) 5 34 41 39 59
Fax 33 (0) 5 34 41 39 51



COMITÉ
D'ANIMATION

